



# La lettre de veille Institutionnelle

N° 60 – Février 2021

## Rapport de la Fondation Abbé-Pierre sur le mal-logement

[Le 26e rapport de la Fondation Abbé-Pierre sur "L'état du mal-logement en France"](#), est paru le 02.02.2021. Le premier volet du rapport revient sur l'impact de la crise sanitaire sur le logement et notamment l'accueil en hébergement d'urgence, les logements insalubres et les conséquences pour les QPV. Sur le volet logement, le rapport émet plusieurs critiques à l'égard de la politique actuelle sur plusieurs sujets :

- Les économies budgétaires réalisés sur les **APL**
- Un plan de relance trop centré sur la rénovation plutôt que la production de logements
- L'absence de revalorisation du Nouveau Programme national de renouvellement urbain

La fondation émet également plusieurs propositions pour lutter contre le mal-logement : mise en œuvre d'une **garantie universelle des loyers**, création d'une obligation de rénover, interdiction des expulsions sans relogement... Le rapport préconise une montée en puissance dans la production de logements sociaux pour les années à venir.

## Barbara POMPILI dévoile les grands dossiers du ministère de la Transition Écologique pour 2021

Barbara POMPILI, ministre de la transition écologique, a tenu une conférence de presse le 22.01.2021 afin de présenter les grands sujets de son ministère au cours de l'année 2021. La ministre s'est notamment réjouie du montant des crédits alloués à la transition écologique dans le cadre du plan de relance. Plusieurs points à retenir :

[Sur le projet de loi climat et résilience, présenté en Conseil des ministres le 10.02.2021](#) : « Avec cette loi, nous renversons ce modèle. En intégrant dans les textes d'urbanisme locaux une division par deux du rythme d'artificialisation dans les 10 ans à venir et en interdisant la construction de zones commerciales en périphérie des villes sur **des terrains non-artificialisés**, c'est de l'écologie concrète. Car lutter contre l'artificialisation, c'est non seulement protéger la biodiversité, mais c'est aussi lutter contre la dépendance à la voiture individuelle, contre la multiplication de zones pavillonnaires sans commerces, sans services publics, loin de tout... et le sentiment d'abandon, d'oubli qui s'y développe. »

[Sur la rénovation énergétique des bâtiments](#) : « Cette année nous allons aller beaucoup plus loin... Avec l'ouverture de MaPrimeRénov' à tous, sans condition de revenus, nous avons l'ambition de **rénover entre 4 et 500.000 logements par an**. »

S'agissant de la RE2020 dont l'entrée en application est prévue en juillet 2021, Barbara POMPILI a confirmé sa volonté d'avancer dans le sens des précédentes annonces en ouvrant toutefois la porte à « **des ajustements pour faciliter ou enlever quelques obstacles** qui nous seraient remontés par le biais des consultations en cours actuellement. (...) Mais sur ce point, nous sommes très clairs et nous garderons la ligne qui a été annoncée ». La ministre a également indiqué que des **arbitrages** étaient encore en cours concernant la RE 2020.

Au cours de la conférence de presse, Barbara POMPILI a également évoqué des sujets liés à la lutte contre le gaspillage et la modification de la Constitution.

## L'ANAH présente le bilan 2020 du dispositif Ma PrimeRénov

L'Agence nationale de l'habitat (ANAH), a présenté le 28.01.2021, le bilan de son action en 2020 lors d'une conférence de presse.

Plusieurs chiffres-clés ont ainsi été présentés, à l'instar du nombre de dossier Ma PrimeRénov qui s'élève à **191 000** **durant l'année civile**.

Thierry REPENTIN, président de l'ANAH, note une dynamique en place avec ce nouveau dispositif qui est amené à monter en puissance en 2021 avec l'assouplissement et l'ouverture des conditions d'octroi, notamment pour les ménages les plus modestes. L'ANAH table déjà sur **400 000 rénovations en 2021**.

**53 545 primes** ont été payées en 2020 pour un montant de 162 millions d'euros.

L'ANAH avance également la statistique de 46 % de logements rénovés situés dans des communes rurales et 64 % des dossiers été déposés par des ménages aux revenus très modestes

**1,42 milliard d'euros ont été mobilisés** par l'ANAH pour aider les ménages dans l'amélioration du confort de leur logement. L'ensemble des aides versées ont généré plus de 3,2 milliards de travaux et ont permis la création ou la pérennisation de 50 500 emplois. L'ANAH bénéficie d'une enveloppe de 2,7 milliards pour 2021.

## Régionales 2021

Le Sénat a adopté [le projet de loi sur le report des élections régionales et départementales](#), le 26.01.2021, en première lecture.

Un amendement adopté contre l'avis du gouvernement prévoit que le second tour se tienne **au plus tard le 20 juin 2021**.

Compte tenu du contexte sanitaire, les sénateurs ont adopté une série de mesure visant à **faciliter le recours à la procurement**.

Le projet de loi prévoit aussi une augmentation de 20% du plafond de dépenses liées à la campagne.

L'Assemblée nationale examinera ce projet de loi à compter du 09.02.2021.



## Projet de loi Climat et résilience : le rapport du CESE

Le CESE a rendu un [rapport](#) le 26.01.2021 sur le projet de loi Climat qui sera présenté ce mois-ci en Conseil des Ministres.

Les co-rapporteurs du CESE considèrent globalement que « **les nombreuses mesures du projet de loi, en général pertinentes, restent souvent limitées, différées, ou soumises à des conditions telles que leur mise en œuvre à terme rapproché est incertaine. (...) Les trop rares estimations d'impact climatique fournies font apparaître l'insuffisance de ces mesures. Ainsi, dire comme le rapport de présentation que le projet de loi s'inscrit dans la SNBC est abusif.** »

Sur le volet thématique logement du projet de loi, le rapport émet plusieurs recommandations et notamment :

- Préciser les moyens alloués au développement du service public de la performance énergétique de l'habitat (SPPEH), pour l'homogénéité de traitement des demandes sur tout point du territoire.
- **Harmoniser les objectifs de réduction des surfaces artificialisées** et de réduction de l'érosion de la biodiversité, et les outils de mesure permettant le suivi de ces objectifs.
- Assurer la cohérence entre les objectifs de lutte contre l'artificialisation aux niveaux national et régionaux et ceux retenus dans les documents infra-régionaux.

## Rapport parlementaire sur les friches industrielles

La mission d'information sur la revalorisation des friches industrielles, commerciales et administratives, a [présenté son rapport](#), le 27.01.2021 devant les commissions du développement durable et des affaires économiques de l'Assemblée.

« *Face aux problèmes conjugués de l'artificialisation des sols et de la raréfaction du foncier disponible, la réhabilitation et le réemploi des friches d'activités présentent pour les territoires un intérêt majeur, à la fois en termes économiques, sociaux et environnementaux* », constatent les deux rapporteurs, Damien ADAM (REM, Seine-Maritime) et Stéphanie KERBARH (REM, Seine-Maritime).

Le rapport fait état de 14 propositions visant à améliorer l'action publique afin de valoriser les friches industrielles, parmi elles :

- Inscrire dans la loi une **définition harmonisée** des friches : « *Bien ou droit immobilier, bâti ou non bâti, inutilisé depuis plus de deux ans, dont l'état, la configuration ou l'occupation totale ou partielle ne permet pas un réemploi sans une intervention préalable* »
- Intégrer l'identification des friches ainsi que les éventuelles voies de traitement dans les **documents de planification urbaine** à l'échelle locale
- Mettre en place un **groupe de travail interministériel** pour identifier les usages et les freins existants concernant l'exercice des droits de préemption et d'expropriation
- Promouvoir le recours au dispositif du tiers demandeur.
- Création d'un guichet unique régional d'expertise, dédié à la revalorisation des friches
- Permettre, en cours de réhabilitation d'une friche, le transfert d'un tiers à un autre tiers.

**Plusieurs de ces propositions devraient être intégrées au projet de loi climat et résilience attendu en mars 2021 au Parlement.**

## Relance : le ministère de la Transition écologique dévoile son plan d'actions territorialisés

Un tiers du plan de relance présenté le 3 septembre dernier, **soit 30 milliards d'euros, consacré à la transition écologique.**

Les lignes directrices pour la mise en œuvre territorialisée des mesures portées par le ministère de la transition écologique ont été dévoilées via une instruction adressée aux préfets de région et de département, rendue publique le 25.01.2021, et dont les annexes, d'une centaine de pages, contiennent un recueil exhaustif de l'ensemble des actions concernées et de leurs circuits financiers.

« *Leur mise en œuvre au plus près des territoires, de façon partenariale entre l'État, les collectivités territoriales et les acteurs locaux, sera un gage d'adaptabilité et d'efficacité* ».

Elle communique, pour chacune des mesures du plan de relance pilotées par le ministère de la transition écologique, « *les lignes directrices pour les actions à mettre en œuvre à l'échelon déconcentré sous la responsabilité des préfets de région et de département. Y figurent également les modalités suivant lesquelles les préfets seront associés au déploiement des autres mesures territorialisées, ainsi que les indications utiles à la promotion au niveau territorial des mesures qui seront mises en œuvre à l'échelon national* ».

L'État s'est en particulier engagé - à titre compensatoire - à verser aux régions une enveloppe de **600 millions d'euros de crédits d'investissements sur des opérations liées au plan de relance** à valoriser dans les CPER (contrats de plan État-Région).

Avec des priorités stratégiques, dont notamment :

- 100 millions d'euros pour l'accompagnement de projets de transports collectifs locaux propres ;
- 300 millions d'euros pour l'engagement d'un plan massif de rénovation énergétique des bâtiments publics des régions.

## Territorialisation du logement : les préconisations de la Cour des comptes

Dans un [référé](#) daté de novembre 2020 publié le 19.01.2021, la Cour des comptes est revenue sur la **territorialisation des politiques de logement** afin d'améliorer la déclinaison des politiques nationales sur le plan local.

Plusieurs orientations sont ainsi formulées et notamment :

- **Faire des EPCI le cadre de référence** de la conception et de la mise en œuvre de politiques de logement territorialisées
- Prévoir, pour favoriser la mixité sociale, la constitution d'un contingent de logements sociaux au profit des EPCI
- Rendre les délégations des aides à la pierre plus efficaces, en conditionnant leur signature ou leur renouvellement à la mise en place d'un PLUi-H
- Constituer un fichier permettant de territorialiser la dépense fiscale en faveur du logement.